

**LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN SEANCE**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 26 JUIN 2024**

- ❖ *Approbation du Procès-verbal du 04 avril 2024*
- ❖ *Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président*
- ❖ *Désignation des représentants au Conseil d'administration de la régie publique Eau Cœur d'Essonne – Modification de la délibération n°24.036 du 04 avril 2024*
- ❖ *Acquisition des locaux de la Maréchaussée et du 11 avenue de Brétigny à Sainte-Geneviève-des-Bois – Déconsignation du prix de vente et constatation du transfert de propriété*
- ❖ *Création et transformations de postes*
- ❖ *Compte-épargne temps*
- ❖ *Convention d'adhésion au service de psychologie du travail du CIG Grande Couronne*
- ❖ *Forfait mobilités durables au profit des agents publics de la collectivité*
- ❖ *Fixation du nombre d'apprentis*
- ❖ *Approbation des comptes de gestion 2023*
- ❖ *Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Principal*
- ❖ *Affectation du résultat 2023 - Budget Principal*
- ❖ *Budget supplémentaire 2024 – Budget Principal*
- ❖ *Approbation du contrat Engagements Quartiers 2030*
- ❖ *ZAC des Belles Vues –Prorogation de la garantie d'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne par la SORGEM*
- ❖ *ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly – Avenant n°7 au Traité de Concession*
- ❖ *ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly – Approbation du dossier de réalisation modificatif n°2*
- ❖ *Approbation d'un protocole de cofinancement avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour évaluer de la consommation des espaces entre 2019 et 2023*
- ❖ *Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Marolles en Hurepoix et Cœur d'Essonne Agglomération*
- ❖ *Approbation d'une convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune Breuillet et Cœur d'Essonne Agglomération*
- ❖ *Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Base 217*
- ❖ *Affectation du résultat 2023 - Budget annexe Base 217*
- ❖ *Budget Supplémentaire 2024 – Budget annexe Base 217*
- ❖ *Approbation de la convention Action Cœur de Ville de Brétigny-sur-Orge pour la période 2023-2026*
- ❖ *Plan de transformation des Zones Commerciales : contrat de subvention entre l'ANCT l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Cœur d'Essonne agglomération concernant la Croix blanche à Sainte-Geneviève-des-Bois*
- ❖ *Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe des Parcs d'Activités*
- ❖ *Affectation du résultat 2023 – Budget annexe des parcs d'activités*
- ❖ *Budget supplémentaire 2024 - Budget annexe des parcs d'activités*
- ❖ *Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises*
- ❖ *Affectation du résultat 2023 – Budget annexe Hôtel d'Entreprises*
- ❖ *Budget supplémentaire 2024 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises*

- ❖ Attribution de la concession n°2024-CCS-ECO-009 ayant pour objet « Concession de redynamisation commerciale sur le territoire de Cœur d'Essonne agglomération »
- ❖ Cession – Propriété appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération – parcelles cadastrées AV 166, AV 232 et AV 13 d'une emprise totale d'environ 4 368 m<sup>2</sup> - Rue BOOLE à Saint-Michel-sur-Orge
- ❖ Décision modificative n°1-2024 - Budget annexe de l'office de tourisme
- ❖ Mise en place d'un référentiel partenarial multi critères des bailleurs sociaux à l'échelle inter-communale
- ❖ Approbation de l'avenant n°1 de prolongation de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés Dégradées (OPAH-CD)
- ❖ Approbation du Compte Administratif 2023 – budget annexe Assainissement
- ❖ Affectation du résultat 2023 – Budget annexe Assainissement
- ❖ Budget supplémentaire 2024 – Budget annexe Assainissement
- ❖ Approbation du procès-verbal de transfert de biens liés à la compétence GEMAPI du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CHEPTAINVILLE (SIARC) vers Cœur d'Essonne Agglomération
- ❖ Convention de partenariat entre la régie de l'Eau Cœur d'Essonne et Cœur d'Essonne agglomération pour le remboursement des cotisations annuelles au Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien pour la production et le transport d'eau potable
- ❖ Convention de reversement à Cœur d'Essonne Agglomération de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur le périmètre du quartier de la Bretonnière situé à Saint Germain-lès-Arpajon
- ❖ Convention de financement des travaux du pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge avec la SNCF
- ❖ Actualisation du Plan vélo
- ❖ Avis de Cœur d'Essonne Agglomération sur le projet de Plan régional des Mobilités en Ile-de-France (PDMIF)
- ❖ Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe « SESAME »
- ❖ Affectation définitive du résultat 2023 - Budget annexe « SESAME »
- ❖ Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- ❖ Convention de partenariat relative au plan « 100 000 arbres » du PCAET
- ❖ Actualisation du collège des citoyens du Conseil de Développement et d'Implication Citoyenne (CODEVIC)
- ❖ Débat sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)
- ❖ Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Espace Jules Verne
- ❖ Affectation définitive du résultat 2023 – Budget annexe Espace Jules Verne
- ❖ Prise d'acte du plan stratégique 2024-2028 du groupe SEMARDEL et approbation des prises de participation dans deux sociétés
- ❖ Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs avec le CIG
- ❖ Convention de mise à disposition de services en matière de voirie entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres
- ❖ Approbation du Procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon à Cœur d'Essonne Agglomération nécessaires à l'exercice de la compétence « création, ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire»
- ❖ Convention de partenariat relative à la prise en charge forfaitaire des frais d'entretien de la Forêt régionale de Saint Eutrope pour la période 2024-2026 avec Ile de France Nature
- ❖ Avenant n°2 à la convention de co-maitrise d'ouvrage entre le Grand Orly Seine Bièvre et l'agglomération Cœur d'Essonne pour l'opération de réhabilitation de la « Place du Pavillon et de la rue du Pavillon » à Morsang-sur-Orge et Viry-Châtillon
- ❖ Convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune de Saint-Chéron et l'Agglomération Cœur d'Essonne pour l'opération de réhabilitation de la rue de la Rémarde à Breuillet et Saint-Chéron
- ❖ Convention pour le transfert de maîtrise d'ouvrage au SIARCE pour la réalisation d'une étude d'analyse des défaillances des ouvrages CDEA pour les communes de Marolles en Hurepoix, Cheptainville, Avrainville et Guibeville
- ❖ Soutien au Réseau Initiative Essonne au titre de l'année 2024
- ❖ Convention d'objectifs et de moyens 2024 avec le Centre de Prévention, Formation et Insertion (C.E.P.F.I.)
- ❖ Convention d'objectifs et de moyens 2024 avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne (CIDFF91)

- ❖ *Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée avec l'AAPISE et le Conseil Départemental de l'Essonne pour la période 2024-2026*
- ❖ *Convention d'objectifs et de moyens 2024 relative au CLIC ORGESSONNE*
- ❖ *Rétrocession des locaux de la bibliothèque « Jean Rostand » mis à disposition par la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois à Cœur d'Essonne Agglomération*
- ❖ *Renouvellement des conventions de répartition des charges de bâtiments, pour les locaux occupés par Cœur Essonne dans le cadre de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et les communes (médiathèques à Longpont-sur-Orge & en prévisionnel à Fleury-Mérogis)*
- ❖ *Tarification des droits d'entrée, des activités et des locations de bassins pour l'espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, à compter du 02 septembre 2024*
- ❖ *Tarification des droits d'entrée, des activités et des locations de bassins pour les piscines communautaires à Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, La Norville et Breuillet, à compter du 02 septembre 2024*
- ❖ *Tarification des activités et locations des équipements sportifs terrestres gérés par Cœur d'Essonne Agglomération, à compter du 02 septembre 2024*